



LA POLICE NATIONALE VOUS INFORME:

PRÉSENTATION DE L'APPLICATION «SIMPLIMMAT»

«Simplimmat» est une application mobile officielle de l'État qui facilite les démarches liées à la vente et à l'achat de véhicules d'occasion en France.

Cette application est accessible gratuitement sur Google Play et l'Apple Store et permet de réaliser les formalités administratives de manière dématérialisée, sans justificatif ni formulaire CERFA.

Elle vise aussi à simplifier et sécuriser le processus d'achat et de vente de véhicules d'occasion, en réduisant les risques d'erreurs administratives et en protégeant les droits des vendeurs et des acheteurs.

L'Application à ce jour, prend en charge uniquement les véhicules immatriculés au nouveau format (AA-123-AA) et les véhicules de type VP, TM, QM, QLEM, CL, CYCL, CTTE, MTL, MTT1 ou MTT2. Il s'agit des Voitures particulières, Tricycles et Quadricycles, Cyclomoteurs à deux ou trois roues ainsi que des Motocyclettes. Le type de véhicule figure au champ J.1 visible au verso de votre carte grise (ex : J.1 VP pour véhicule particulier).

Fonctionnalités principales :

- **Déclaration de cession** : Le vendeur doit déclarer la cession de son véhicule dans un délai de **15 jours** après la vente. Simplimmat permet de faire cette déclaration directement depuis l'application, évitant ainsi les formulaires papier.
- **Immatriculation** : L'acheteur doit obtenir une nouvelle carte grise dans le mois suivant la déclaration de cession. Avec Simplimmat, cette démarche s'effectue en même temps que la remise des clés, prenant environ **10 minutes**.
- **Sécurité** : L'application vérifie la situation administrative du véhicule, garantissant qu'il n'est ni gagé ni volé. Si la situation n'est pas conforme, la cession est bloquée.

Conditions d'utilisation :

- Le vendeur et l'acheteur doivent être physiquement présents l'un à l'autre.

- Chacun doit avoir installé l'application sur son smartphone et disposer de la carte grise du véhicule.

Historique :

- **Expérimentation** : L'application a été testée en 2021 dans plusieurs départements, puis déployée en 2022 dans d'autres régions.
- Depuis octobre 2023, Simplimmat est accessible à tous les particuliers résidant en France.

Avantages

PLUS RAPIDE

- Plus besoin de formulaire papier, tout est dématérialisé : la cession administrative du véhicule et la demande de la nouvelle carte grise ne prennent qu'une dizaine de minutes et s'effectuent en même temps que la remise des clés du véhicule.
- Le transfert de responsabilité du véhicule est immédiat et l'acheteur peut obtenir immédiatement son certificat provisoire d'immatriculation. Il recevra sa nouvelle carte grise sous 7 à 8 jours à son domicile.
- La procédure est entièrement automatisée et dématérialisée. Aucune autre démarche n'est nécessaire.

PLUS SÉCURISÉ

- Pour le vendeur : l'application vérifie immédiatement l'identité de l'acheteur. Elle enregistre la date et l'heure de la cession. Ainsi, aucune contravention ne pourra vous être envoyée par la suite.
- Pour l'acheteur : l'application vérifie immédiatement l'identité du vendeur. Elle garantit que le véhicule n'est ni volé, ni gagé.
- Vendeur et acheteur réalisant les démarches en même temps et en présence physique l'un de l'autre, les erreurs sont évitées dans la saisie des informations relatives à la vente, susceptibles de blocages administratifs
- Toutes vos démarches sont sécurisées. Les données personnelles du vendeur et de l'acheteur sont protégées.

1 Pour le vendeur:

Munissez-vous de la carte grise du véhicule

- Complétez les informations nécessaires à la cession de votre véhicule
- Partagez le dossier de cession avec le futur propriétaire sur vos smartphones respectifs
- Signez la cession sur l'Application pour l'enregistrer
- Téléchargez le certificat de cession complété et signé dans l'Application

2 Pour l'acheteur:

Attendez que le vendeur vous partage le dossier de cession du véhicule

- Consultez et vérifiez les informations indiquées
- Validez le dossier avec le vendeur
- Signez l'achat depuis l'Application afin que votre achat soit officiellement déclaré auprès de l'administration

3 Pour obtenir sa nouvelle carte grise:

Ajoutez si vous le souhaitez des cotitulaires sur votre nouvelle carte grise

- Renseignez les coordonnées de votre lieu de résidence
- Réglez les taxes à l'immatriculation sur la plateforme de paiement de l'État
- Récupérez votre certificat provisoire d'immatriculation dans l'Application (valable 1 mois)
- Recevez votre carte grise à votre adresse en lettre suivie sous 3 à 4 jours.

NOTA:

- Si vous rencontrez des difficultés dans le cadre de l'utilisation de l'Application, vous pouvez contacter le support utilisateur du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 par téléphone au 0806 001 621 ou bien envoyer un courriel à simplimmat-ants@interieur.gouv.fr.

- L'utilisateur utilise le service sous son entière responsabilité. Il reconnaît que sa responsabilité peut-être engagée, notamment dans le cas d'une utilisation frauduleuse du service.

- L'utilisateur s'engage à utiliser le service conformément aux présentes conditions générales d'utilisation et à la réglementation en vigueur.